

L'an deux mil neuf, le vingt deux octobre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 12 octobre 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Faremoutiers, sous la présidence de Jacques ALONSO, Vice-Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Philippe GALY,

Représentant la commune de Faremoutiers : Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES,

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Maurice SEPIERRE, Denis HERTZ,

Représentant la commune de Pommeuse : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Franck DUBUGET, Yves PAINDAVOINE,

Présents membres suppléants :

Claude VION, Josette MARTIN, Georges DEBUCHY, Gérard RIBINIK, Patricia HAULEUX, David LAURELUT,

Absents excusés membres titulaires :

Raoul LAVÉRIE, qui a donné pouvoir à Philippe GALY,

Michel COMMANAY représenté par David LAURELUT,

Marie Claude POVIE qui a donné pouvoir à Claude VION,

Christine GILLOIRE qui a donné pouvoir à Patricia HAULEUX,

Bernard HAMELIN représenté par Georges DEBUCHY,

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, le vice-Président déclare la séance ouverte.

ORDRE du JOUR

- Exonération de la TEOM pour l'exercice 2010
- Modifications budgétaires
- Validation des modifications des statuts de notre collectivité
- Informations et questions diverses

M. le vice-Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- CLAIR : désignation des membres pour le Comité de pilotage et commission d'appel d'offres, concernant l'étude prospective de la demande haut débit sur le territoire du bassin de vie de Coulommiers.

Le conseil communautaire autorise le vice-Président à procéder à cette modification.

M. le vice-Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 22 septembre 2009, il est approuvé et signé.

1/ Exonération de la TEOM pour l'exercice 2010

Il est rappelé que la communauté de communes n'a pas compétence pour décider des exonérations de la TEOM, cette compétence revient au S.M.I.C.T.O.M. de Coulommiers ;

Dit qu'il revient au conseil communautaire d'émettre un avis ou des propositions sur les demandes d'exonérations et de les transmettre au S.M.I.C.T.O.M pour l'année 2010 :

Propose :

- o les propriétaires de terrain de camping, ici nommé : le Chêne Gris (partie camping uniquement)
- o les maisons de retraite,
- o maisons médicalisées, ADAPEI
- o l'hôtel d'entreprises de la communauté de communes
- o la SCI du LAVOIR

Après délibération, le conseil, approuve à l'unanimité cette décision,

2/ Modifications budgétaires suite à l'avis du 8/10/2009 de la CRC

Rappel des recommandations demandées par la CRC en date du 8 octobre 2009,

M. ALONSO demande au conseil de modifier le budget principal et le budget annexe de l'hôtel d'entreprises comme selon cet avis :

Décision modificative pour le budget principal en section de fonctionnement :

- chapitre 11 : article 611 : - (moins) 5820 €
- chapitre 65 : article 652 : + (plus) 5820 €

Total en section de fonctionnement dépense et recette : 2 571 505.54 €

Décision modificative pour le budget annexe de l'hôtel d'entreprises en section de fonctionnement :

- chapitre 023 : + (plus) 5820 €
- chapitre 77 : article 774 : + (plus) 5820 €

Total en section de fonctionnement dépense et recette 192 565 €

Décision modificative pour le budget annexe de l'hôtel d'entreprises en section d'investissement :

- chapitre 21 : article 2135 : + (plus) 5820 €
- chapitre 021 : article 021 : + (plus) 5820 €

Total en section d'investissement dépense et recette 1 709 706 €

Après délibération, le conseil, approuve à 17 voix pour et 1 abstention (F. Dubuget) ces décisions,

3/ Validation des modifications des statuts de la Communauté de Communes

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5214-21

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-97 N°94 en date du 20 août 1997 portant création de la communauté de communes,

Vu les arrêtés préfectoraux portant modification des statuts de la communauté de communes et notamment les arrêtés DFEAD-3B-2001 N°73 ; DFEAD-3B-2004 N°65 ; DFEAD-3B-2004 N°101,

Vu la délibération n°35/09 de la communauté de communes de la Brie des Moulins en date du 29/06/09, définissant les modifications statutaires concernant :

- en matière d'accessibilité PMR : étude pour l'élaboration du PAVE,
- étendre les statuts aux études correspondants à l'action haut débit,

Vu la délibération de la commune de Guérard en date du 18/8/2009, portant acceptation de l'extension des compétences,

Vu la délibération de la commune de Dammartin sur Tigeaux en date du 2/09/2009, portant acceptation de l'extension des compétences,

Vu la délibération de la commune de Pommeuse en date du 24/09/2009, portant acceptation de l'extension des compétences,

Vu la délibération de la commune de Faremoutiers en date du 24/09/2009, portant acceptation de l'extension des compétences,

Après délibération, le conseil, approuve à l'unanimité et demande la modification des statuts.

4/ CLAIR : désignation des membres pour le comité de pilotage et la commission d'appel d'offres

Le Vice-Président, rappelle que lors du conseil communautaire du 29/06/09, le conseil a adhéré à l'étude prospective de la demande haut débit sur le territoire du bassin de vie de Coulommiers,

Précise qu'il convient de désigner pour la commission d'appel d'offres 2 membres : 1 titulaire et 1 suppléant, et pour le comité de pilotage 6 membres : 3 titulaires et 3 suppléants

Sont désignés :

- Commission d'appel d'offres :
 - o Titulaire : Jacques ALONSO,
 - o Suppléant : Jean Pierre DARDANT
- Comité de pilotage :
 - o Titulaires : Jean Pierre CE, Jacques ALONSO, Jean Pierre DARDANT
 - o Suppléants : David LAURELUT, Gérard RIBINIK, Alain GRIES

Après délibération, le conseil, approuve à l'unanimité ces décisions.

5/ Informations et questions diverses

Jacques ALONSO donne la parole à Alain GRIES, qui propose au conseil d'effectuer une étude sur les incidences financières de l'institution d'un régime de taxe professionnelle unique par le cabinet KPMG.

Informe que cette étude fera l'objet d'une réunion de présentation au comité de pilotage et ce rapport comprendra :

- les impacts sur les équilibres budgétaires de la communauté,
- les impacts financiers et fiscaux sur les communes membres,
- les impacts sur un échantillon de contribuables entreprises, commune par commune,
- une synthèse sur les avantages et les inconvénients de la TPU comparé au régime fiscal actuel.

L'ensemble des élus présents donne leur accord pour l'exécution de cette étude.

Appel à candidature FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) : Annie PATERNOSTRE informe que ce projet est un appel à projets national. Que Mme PICARD pour le compte du département souhaite déposer un projet d'envergure sur le territoire.

Le calendrier est relativement serré, dépôt des dossiers avant le 30 novembre prochain.

La participation du FEADER au titre du plan européen de relance économique est apportée à des projets visant à mettre en œuvre les infrastructures techniques nécessaires à la couverture par l'internet à haut débit ou très haut débit des zones rurales actuellement dépourvues d'accès à ces technologies ou ne bénéficiant que d'un accès dégradé.

L'ensemble des élus présents donne leur accord de principe, un courrier sera adressé à Mme PICARD.

Fusion des communautés de communes : J. ALONSO fait un résumé de la réunion qui a eu lieu le 19 octobre dernier à Coulommiers, en présence de M. le Sous Préfet, M. RIESTER, Mme PICARD, M. DHORBAIT, M. JACOTIN et des représentants des communes membres des 3 communautés de communes (CC de la Brie des Templiers, CC des 3 rivières et de notre communauté de communes).

Après débat il est décidé de réunir la commission de travail sur le devenir de notre communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le vice-Président
Jacques ALONSO